

# Loiron-Ruillé

Fevrier 2022 Bulletin d'informations communales  
n°13

*Vie municipale Actualités des Assos Dossier Les écoles Enfance Jeunesse A votre rencontre Un peu d'histoire Infos plus*

Chantier à venir :  
La rue du Docteur Ramé

*Dossier*

BIEN VIVRE ENSEMBLE

[www.loiron-ruille.fr](http://www.loiron-ruille.fr)



## LE MOT DU MAIRE

Il y a quelques jours, je vous ai adressé un message pour la nouvelle année. Ce n'était certes pas coutumier car j'aurais préféré vous rencontrer dans le cadre de la cérémonie des vœux, moment d'informations et moment de convivialité. Cela n'a encore pas été possible cette année à cause du contexte sanitaire. Il y a un an, j'écrivais : « L'année 2021 s'offre à nous, toujours pleine d'incertitudes, mais également riche d'espoirs avec une attente largement partagée : la possibilité, enfin, de retrouver une vie « normale ». Toutefois, je crois que nous devons encore nous armer de patience ». Force est de constater que nous allons devoir encore attendre et attendre. Et pour combien de temps ?

Cependant, la vie continue. L'activité municipale est toujours riche mais nous constatons aussi que les divers dossiers sur lesquels nous travaillons n'avancent pas aussi vite que nous le voulons : entre la hausse des matières premières qui nous obligent à relancer des marchés et la disponibilité des entreprises, qui n'ont pas toujours les effectifs nécessaires, nous avons repoussé certaines réalisations.

Par ailleurs, nous constatons que notre commune conserve toujours son attractivité : les dernières données de l'INSEE nous créditent de 2 745 habitants (référence « population municipale »), ce qui confirme la progression observée année après année. Autre élément d'attractivité : nous avons enregistré un nombre important de permis de construire sur nos deux lotissements sur une période très resserrée.

Nous espérons aussi que 2022 nous apportera son lot de bonnes nouvelles :

- Les travaux de viabilisation de la zone économique touchent à leur fin, espérons que les premiers projets d'installations d'entreprises se concrétiseront sans trop tarder. Rappelons qu'il s'agit là d'une zone gérée par Laval Agglomération.
- Le Centre de Secours : que de temps passé depuis l'annonce de cette création et aujourd'hui, toujours pas de réalisation. Je souhaite que, en ce début d'année, l'horizon puisse enfin s'éclaircir pour que nous sachions enfin si ce projet va voir le jour ou non. Là encore, nous ne sommes pas maîtres de la décision

Nous sommes tous prêts à affronter cette nouvelle année, même si le contexte sanitaire a pu fatiguer les organismes, générer des frustrations et des désillusions.

Ensemble, soyons quand même forts, protégeons-nous et contribuons à protéger les autres. Le mot « solidarité » prend toute sa valeur à notre époque.

Je vous renouvelle tous mes vœux de bonheur et de plénitude pour 2022.

Bernard BOURGÉAIS

# Vie municipale

## LES CONSEILS MUNICIPAUX

Nous relatons ci-dessous la synthèse des Conseils Municipaux qui se sont tenus depuis la parution du dernier bulletin, soit les réunions des 7 septembre, 12 octobre, 9 novembre et 7 décembre.

Au cours de ces réunions, voici les principaux sujets traités<sup>(1)</sup>.

### Conseil Municipal du 7 septembre

**1)** M. GRIVEAU rappelle qu'un marché de travaux de rénovation énergétique de l'ancien presbytère de Ruillé a été lancé le 30 avril 2021 pour une remise des offres fixée au 28 mai.

Cette consultation comprenait 9 lots et l'ouverture des plis a été effectuée le 31 mai.

Des offres recevables ont été remises pour les lots 1, 4, 6, 7, 8, 9. Par contre, les lots 2, 3 et 5 sont infructueux faute d'offre. Les entreprises suivantes sont retenues par le Conseil municipal à l'unanimité :

- Flore Construction pour le lot 1 : démolition, gros-œuvre et isolation par l'extérieur
- Ets Poupin pour le lot 4 : menuiseries extérieures
- Plafitech pour le lot 6 : plâtrerie, cloisons sèches, isolation
- Bienvenu pour le lot 7 : faïence
- Gérault SAS pour le lot 8 : peinture, revêtements de sols souples
- LGP Aubry pour le lot 9 : électricité, plomberie, sanitaire, ventilation pour un montant total de 190 041,61 € HT. La procédure va être relancée pour les 3 lots infructueux.

**2)** Dans le cadre de la réhabilitation des 3 logements situés 9, rue Principale à Ruillé (ancien presbytère), le Conseil municipal décide de déposer un dossier d'aide financière auprès de Laval Agglomération dans le cadre du Plan Local de l'Habitat 2019-2024.

En fonction des choix retenus, le montant de subvention attendu s'élève à 12 000 €.

**3)** M. le Maire indique que le recensement de la population 2021 aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022 et rappelle qu'un coordonnateur communal a été nommé. Il informe le Conseil qu'il y a lieu

d'ouvrir 6 emplois à temps non complet pour effectuer ce recensement, ce que le Conseil Municipal valide.

**4)** Mme BLOT propose d'organiser une matinée citoyenne avec les habitants qui le souhaitent pour réaliser un ramassage de déchets sous l'appellation « Nettoie ton village ».

Le Conseil Municipal approuve ce projet, la date est fixée au 2 octobre de 10h à 12h.

**5)** M. le Maire présente l'estimation du projet d'éclairage public au Lotissement des Chênes à Ruillé. Le montant estimé de cette opération est de 19 000 € HT avec une subvention de Territoire Énergie Mayenne de 4 750 € (25%) et des frais de maîtrise d'œuvre de 950 €, soit un reste à charge pour la commune de 15 200 € HT. Le Conseil Municipal approuve ce projet à la majorité absolue.

**6)** M. le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du Code Général des Impôts permettant au Conseil municipal de limiter l'exonération de 2 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties notamment les constructions nouvelles à usage d'habitation.

Après un temps d'échanges et de questions-réponses, le Conseil décide à l'unanimité de limiter l'exonération de 2 ans du foncier bâti sur les constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements à 40 % de la base imposable.

**7)** Informations diverses :

- Rentrée scolaire : effectifs : école Jean Moulin (207 élèves), école Robert Tatin (100 élèves) et école Saint-Joseph (64 élèves).

- Forum des associations du 4 septembre : 270 visiteurs.

### Conseil Municipal du 12 octobre

**1)** M. CHAPLET fait état du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Laval Agglomération en date du 15 septembre 2021.

Ce rapport soumis à l'approbation du Conseil Municipal porte sur les transferts de compétence « Théâtre de Laval » et « Enseignement artistique ».

Même si ces transferts ne concernent pas Loiron-Ruillé, ce rapport doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux de toutes les communes de Laval Agglomération.

Le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

**2)** M. GRIVEAU rappelle que, lors du dernier Conseil Municipal, 3 des 9 lots de travaux (lots 2, 3 et 5) du marché public relatif à la rénovation énergétique de l'ancien presbytère de Ruillé étaient restés infructueux.

Après 2 relances de la procédure, aucune offre n'a été remise.

En conséquence, une procédure sans mise en concurrence et sans publicité a été réalisée.

Les offres suivantes sont présentées et acceptées par le Conseil Municipal :

- Charpente bois par MTO Charpente
- Couverture ardoises par MTO Charpente
- Menuiseries intérieures bois par Lancelin Menuiserie pour un montant total de 31 109,28 € HT.

Ainsi, le montant global des 9 lots pour ce projet de rénovation énergétique est de 221 150,89 € HT.

**3)** M. CHAPLET présente les demandes de subventions suivantes concernant des sorties éducatives : École Jean Moulin (1000 €) et École Robert Tatin (500 €).

.../...

<sup>(1)</sup> Il s'agit d'une synthèse des principaux sujets traités et non pas du compte-rendu exhaustif des réunions. Ceux-ci sont affichés en Mairies et disponibles sur le site [www.loiron-ruille.fr](http://www.loiron-ruille.fr).

# Vie municipale

## LES CONSEILS MUNICIPAUX

### Suite Conseil Municipal du 12 octobre

Pour rappel, lors de l'examen des demandes de subventions en mars 2021, aucune subvention n'avait été allouée à ce titre.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et adopte la décision modificative budgétaire (DM1) correspondante.

**4)** Le Conseil Municipal adopte les tarifs de redevance d'occupation du domaine public par Orange pour un montant total de 3 783,68 € au titre de l'année 2021.

**5)** M. le Maire propose de conclure une convention avec l'ADMR basée maintenant à St-Pierre-la-Cour pour la mise à disposition d'un local sur notre commune (petite salle auprès de la mairie annexe de Ruillé). Proposition adoptée à l'unanimité.

**6)** M. le Maire présente le rapport d'activité 2020 de Laval Agglomération accompagné du compte administratif. C'est un rapport très complet qui fait état notamment des principaux domaines de compétence de Laval Agglomération.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

**7)** Informations diverses :

- travaux rue du Docteur Ramé : une 1<sup>ère</sup> réunion a eu lieu avec les représentants du Cabinet SETUR, maître d'œuvre retenu sur ce projet. Les travaux commenceront au printemps 2022.

- la rénovation du chauffage de la Médiathèque avec l'installation d'une pompe à chaleur est prévue fin novembre.

- arrivée de Léo DURY comme animateur jeunesse.

- le repas du CCAS est annulé. Les personnes de 80 ans et plus bénéficieront d'un bon d'achat de 20 € (2 fois 10 €) à utiliser chez les commerçants de la commune avant le 16 janvier. Les personnes en maison de retraite recevront un colis.

- la vente à Méduane Habitat de l'ancienne gendarmerie située 28, rue d'Anjou sera signée prochainement et le nom de Carré Plantagenêt sera donné à ce site après réhabilitation et constructions de nouveaux logements.

### Conseil Municipal du 9 novembre

**1)** M. le Maire indique qu'au terme d'un testament fait à Laval, en date du 22 février 2021, Monsieur Roland BINDEL demeurant 1, rue des Trois Croix à LAVAL, décédé le 7 mars 2021, a institué la commune de LOIRON, légataire à titre universel de la moitié de ses biens.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le legs à titre universel de la moitié de la succession et décide d'exécuter l'engagement pris par le défunt à savoir de vendre un appartement au prix net vendeur de 250 000 €.

**2)** M. CHAPLET fait état du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Laval Agglomération en date du 13 octobre 2021 qui vient modifier les attributions de compensation 2021 des communes de l'ex CCPL (communauté de communes du Pays de Loiron) suite à l'impact résultant de la suppression de la taxe d'habitation (TH) perçue par les communes à compter de 2021. En effet, le calcul de la compensation par l'État de la taxe d'habitation pour les communes est effectué sur les bases de l'année 2020 mais avec le taux de 2017, année antérieure à la fusion de la CCPL avec Laval Agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Or, cette fusion a modifié le régime fiscal pour les communes de l'ex CCPL en passant de la Fiscalité Additionnelle (FA) à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) ayant entraîné des transferts de fiscalité touchant notamment la taxe d'habitation.

Ainsi, depuis 2019, notre commune perçoit via l'attribution de compensation versée par Laval Agglomération la part de TH qu'elle ne perçoit plus.

En 2021, avec la suppression de la TH, les modalités de calcul évoquées ci-dessus ont eu pour effet une sous-compensation pour Laval Agglomération et une sur-compensation pour notre commune.

La seule solution pour rétablir la situation est de modifier l'attribution de compensation.

Après échanges, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT en date du 13 octobre et accepte de fixer le montant de l'attribution de compensation de la commune de Loiron-Ruillé à 372 213 € au titre de l'année 2021.

**3)** M. CHAPLET fait état de la demande de subvention formulée par l'École Robert Tatin dans le cadre de l'organisation d'une classe de neige. Le montant sollicité est de 3 282 € représentant 1/3 du coût global.

Le Conseil Municipal décide à la majorité absolue d'octroyer cette subvention.

**4)** M. CHAPLET propose de constituer une provision comptable pour créances douteuses. Au vu des restes à recouvrer et en concertation avec Madame la Trésorière du Pays de Laval, la méthode proposée pour évaluer le montant de la provision s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter son recouvrement. Sur cette base et compte tenu des montants concernés, la provision à constituer se monte à 4 950,12 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la provision pour l'année 2021 à 4 950,12 €.

**5)** M. GRIVEAU rappelle qu'un marché de travaux d'extension et réaménagement de l'École Robert Tatin (Ruillé) a été lancé le 28 juin 2021 pour une remise des offres fixée au 26 juillet 2021 à 12h.

Sur les 12 lots, plusieurs opérateurs économiques ont remis des offres dans le délai imparti sauf pour le lot 11 (électricité).

Après présentation du rapport d'analyse des offres, M. le Maire propose de

retenir les prestataires suivants, ce que le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- lot 1 Demcoh : déconstruction, désamiantage, déplombage
- lot 2 BTEM : gros-œuvre, aménagements paysagers
- lot 3 Deschamps SA : charpente métallique
- lot 4 Sté SBEM : étanchéité
- lot 5 SAS Paumard : bardages zinc et bois
- lot 6 Baron : menuiseries extérieures alu et serrurerie
- lot 7 Heude Bâtiment : menuiseries intérieures bois
- lot 8 SAS Plafitech : cloisons sèches, isolation faux plafond
- lot 9 SARL Janvier : carrelage, faïence
- lot 10 Gérard : peinture, sols souples
- lot 12 Dessaigne SCF : chauffage, ventilation, plomberie.

L'ensemble pour un montant global de 447 570,54 € HT.

La procédure va être relancée pour le lot 11 infructueux.

**6)** M. GUEROT présente le projet d'aménagement et de sécurisation de la rue du Docteur Ramé entre le U Express et la Mairie (environ 700 m). Cet aménagement prévoit également la réalisation :

- d'une voie douce (ou verte) partagée entre piétons et vélos qui reliera ainsi le centre bourg aux zones commerciales et d'activités
- de toilettes publiques avec garage à vélos installées à proximité du marché hebdomadaire
- un traitement des eaux de pluie pour partie par des noues enherbées.

S'agissant d'une route départementale, la réfection de la bande de roulement est prise en charge par le département. Après échanges, le Conseil Municipal valide le projet et décide de lancer l'opération estimée à 349 056 € HT.

Les travaux sont prévus à compter d'avril 2022 pour une durée de 5 mois.

**7)** Informations données :

- adressage : devis pour poteaux, pancartes et numéros de 13 900 € TTC.
- soirée jeux organisée le vendredi 19 novembre à 20h à Ruillé.

## Conseil Municipal du 7 décembre

**1)** Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'actualisation des tarifs publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il est proposé d'appliquer une augmentation de 2 % (arrondi à l'entier supérieur) de l'ensemble des tarifs à l'exception des suppléments « location de vaisselle », de la régie photocopie, des cimetières et du marché.

Concernant les cimetières, un nouveau tarif de 30 € sera appliqué pour le jardin du souvenir : fourniture d'une plaque (sans lettres gravées) pour la mémoration sur les colonnes du souvenir.

Ces propositions sont acceptées par le Conseil Municipal.

Les tarifs détaillés figureront sur le site internet de la Commune et dans le guide pratique 2022.

**2)** M. CHAPLET indique que, pour permettre de faire face aux dépenses de l'année 2021 en termes de charges de personnel, une modification des crédits budgétaires à hauteur de 5 000 € est nécessaire, le Conseil Municipal valide.

**3)** Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue du Docteur Ramé entre le U Express et la Mairie (se reporter au point 6 du Conseil Municipal du 9 novembre), le Conseil Municipal doit valider l'opération ainsi que le plan de financement intégrant des subventions à solliciter.

Sur la base de l'avant-projet sommaire réalisé par le maître d'œuvre, l'ensemble des dépenses atteint la somme de 423 536 € TTC.

Pour couvrir ces dépenses, il est prévu les recettes suivantes :

- Subvention de l'État (DETR) (30%) : 105 884 €
- Territoire Énergie Mayenne (candélabres) : 13 472 €
- Autres financeurs (30%) : 105 884 €
- Autofinancement (commune : maître d'ouvrage) : 127 707 €
- T.V.A. : 70 589 €.

Le Conseil Municipal approuve le projet tel que présenté ainsi que le plan de financement et autorise M. le Maire à solliciter les subventions.

**4)** M. JALLU présente quelques rectifications d'orthographe concernant des dénominations de lieux-dits et de voies avant validation finale du dossier d'adressage et transmission au service du cadastre.

Le Conseil Municipal valide le plan d'adressage de la commune de Loiron-Ruillé tel que présenté.

**5)** M. JALLU rappelle que la Commune a été sollicitée en date du 25 mars 2021 par la SAS HOLLGAS, les Roseaux à BRÉE (53150) pour acquérir un terrain d'une surface de 10 500 m<sup>2</sup> (section C n°1078 et C n°1089 pour partie).

Cela constituerait la 3<sup>ème</sup> tranche du lotissement des Tilleuls.

Vu l'avis des domaines en date du 21 mai 2021 sur la valeur vénale de ce terrain, il est proposé de céder cette parcelle de 10 500 m<sup>2</sup> au prix de 6 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

**6)** Dans le cadre du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat mixte e-Collectivités a été créé en janvier 2014 au niveau régional.

C'est un opérateur public de services numériques, structure dédiée au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales de la Région Pays de la Loire.

Le syndicat a pour but d'accompagner les collectivités dans ces domaines et permet de garantir une gestion plus performante et une sécurisation des systèmes d'information, il peut aussi intervenir comme centrale d'achat.

Compte tenu de l'intérêt pour notre commune d'adhérer à ce syndicat mixte pour la mise en œuvre des projets numériques, il propose au Conseil Municipal d'adhérer à la structure et d'en adopter les statuts.

Le Conseil Municipal valide cette proposition et élit Tiphaine Rocher-Lévêque, représentante de la Commune.

.../...

### Suite Conseil Municipal du 7 décembre

7) M. le Maire présente le rapport d'activité 2020 de Territoire d'énergie Mayenne, syndicat départemental qui réalise notamment les travaux d'électricité pour le compte des communes.

Il est aujourd'hui résolument tourné vers la transition énergétique.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

8) Informations diverses :

- Un point est effectué sur l'action « Téléthon » des 4 et 5 décembre. Ce fût un réel succès grâce à l'investissement des organisateurs, des bénévoles et de tous les participants. Un hommage particulier aux 12 personnes qui ont réalisé l'exploit Run and Bike sur 24 heures dans des conditions météorologiques très difficiles. Belle action de solidarité pour une grande cause !!

- Un projet d'ouverture d'un centre de santé sur le territoire de Laval-Agglomération Ouest est actuellement à l'étude. Ce centre de santé est un projet partenarial porté par un réseau composé d'acteurs de santé et institutionnels du territoire. Les consultations seraient assurées par un collectif de jeunes médecins généralistes et retraités. Ce centre de santé serait installé sur 2 sites différents dans les maisons de santé déjà existantes des communes de Saint-Pierre-la-Cour et Le Genest-Saint-Isle. Pour autant, ce centre serait accessible à l'ensemble des habitants des 14 communes du territoire. A ce jour, de nombreuses composantes du projet sont encore à l'étude mais une ouverture pourrait être envisagée au printemps 2022.

### Presbytère et école Robert Tatin à Ruillé

C'est parti en janvier pour une année de travaux au cœur du bourg de Ruillé.

- **Rénovation de l'ancien presbytère** pour y créer trois logements (consolidation des planchers, changement des huisseries, isolation extérieure, combles et planchers, mise aux normes de l'électricité, chauffe-eau thermodynamique, peintures et revêtements sols). Pendant la durée des travaux, la rue le long du cimetière va être interdite à la circulation.



- **Ecole Robert Tatin** : démolition de l'ancienne maison pendant les vacances de février pour y construire une classe, une salle de motricité et un préau. Dans l'ancienne partie : agrandissement du dortoir et bureau, pour la directrice et les enseignants. ■



### Logements Mayenne Habitat

Cinq logements réalisés par Mayenne Habitat sont maintenant mis en location.

Après les deux constructions impasse de Touraine à Loiron (T2), ce sont maintenant 3 habitations place Gérard De La Rivière qui sont nouvellement occupées (1 T2 et 2 T3). Au-delà des obligations de logements sociaux, ces constructions en plein cœur de bourg font figures de nouveauté par leur emplacement dans la perspective de la volonté départementale de redynamiser les centre-bourgs. ■



# CHANTIER EN COURS

## ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE CHANTEPIE



La zone d'activité de Chantepie est maintenant opérationnelle. Portée et réalisée par Laval Agglomération, cette zone, à l'arrière de l'espace commercial rue du Docteur Ramé, est désormais disponible à la vente.

En effet, les réseaux et voirie 1<sup>ère</sup> phase ont été réalisés par Laval Agglomération au cours de l'année 2021. Ce sont maintenant environ 2,8 Ha pouvant être concédés à des entreprises de typologies très diverses, pour des activités commerciales, de services et autres activités secondaires (production, construction...) ou tertiaires (logistiques, informatiques...).

La dimension des parcelles attribuées (entre 1 500 et 8 000 m<sup>2</sup>) sera étudiée en fonction du besoin de chaque demandeur, s'adaptant ainsi à chaque sollicitation avec tout l'accompagnement de Laval Agglomération. Cette zone de Chantepie est pour notre

collectivité une vraie opportunité, à la fois en termes d'activité mais aussi d'emploi, de commerce et d'habitat. Gageons que cette 1<sup>ère</sup> partie d'environ 2Ha80 sur les 5ha envisagés trouve rapidement ses candidats à l'installation (quelques-uns sont déjà enregistrés) et que cette zone contribue à l'attractivité de Loiron-Ruillé par l'intermédiaire de Laval Agglomération. ■



# Vie municipale

## CHANTIER À VENIR

### RUE DU DOCTEUR RAMÉ

Des travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue du Docteur Ramé (environ 700 m de l'église au rond-point du U express) vont être réalisés avec une voie partagée (piétons et vélos) ainsi que des toilettes place de Chantepie.

C'est le cabinet SETUR de Chartres de Bretagne (35), maître d'œuvre, qui a été retenu pour cette opération.

Le projet a pris en compte le flux routier très important soit 5 000 véhicules /jour dont 300 poids lourds.

Ces travaux devraient débuter dans le 1<sup>er</sup> semestre pour environ 6 mois.

S'agissant d'une route départementale, la réfection de la bande de roulement est prise en charge par le Département. ■



## Vente de la gendarmerie

C'est à la mi-décembre que la commune a vendu au bailleur social Méduane, au prix de 240 000€, le site de l'ancienne gendarmerie situé 28 rue d'Anjou.



Le nom du programme retenu par Méduane est « **Carré Plantagenêt** », du nom de cette illustre famille angevine historique, en cohérence avec la dénomination de la rue adjacente.

A terme, sur cet emplacement, nous retrouverons les 4 logements actuels, situés dans le bâtiment principal le long de la rue ; de plus, dans le projet, est prévue la réhabilitation de l'ancien bâtiment, qui a un réel intérêt architectural, et qui devrait accueillir 2 logements. Enfin, dans le cadre de constructions, 3 autres logements sont prévus.



Cette opération va donc ainsi permettre de redensifier cette zone et d'accueillir de nouveaux habitants. ■

# MÉDIATHÈQUE

## JULES VERNE

Toute l'équipe de la Médiathèque souhaite une bonne et heureuse année 2022, à vous et à vos proches.

Voici les animations qui ont eu lieu en 2021 :

Animation « **les petites bêtes** » par Carine  
le jeudi 4 novembre  
7 enfants et 2 adultes étaient présents.

Atelier « **Furoshiki** » dites stop au papier cadeau !  
Animée par Muriel  
le mercredi 24 novembre  
3 enfants et 5 adultes étaient présents.



Merci à Carine et Muriel pour ces animations très enrichissantes.

Atelier « **Boules de Noël** »  
le samedi 18 décembre  
9 enfants présents ainsi que leurs mamans.  
Superbe après-midi, chaque enfant est reparti avec sa boule de Noël.

Nous espérons refaire d'autres animations dès que possible.

## Bien vivre ensemble quelques points d'attention

Vivre ensemble peut être facile. Avec un peu d'aide de chacun et de bon sens, nous pouvons améliorer et profiter de notre cadre de vie. Nous pouvons tous contribuer au bien-être de chacun dans notre commune.

Le civisme, la propreté, le stationnement, le respect du quartier... sont des sujets récurrents qui nous tiennent à cœur.

Les comportements d'incivilités sont des comportements qui ne respectent pas tout ou partie des règles de la vie en communauté. Ces gestes quotidiens vont réduire la qualité des espaces publics, dégrader notre environnement et, à terme, perturber l'usage des espaces verts ou des lieux publics.

Le florilège de ces incivilités est important :

- La dépose de déchets n'importe où, n'importe quand,
- La détérioration des équipements publics,
- Les panneaux cassés,
- Les déjections canines sur le domaine public,
- Le stationnement et circulation anarchiques,
- Les vols,
- Utilisation des tondeuses et autres tronçonneuses en dehors des heures autorisées,
- etc...

Alors, voici quelques petits rappels qui, nous l'espérons, nous permettront de profiter au mieux de notre commune.

### RESPECT DES BIENS PUBLICS

La destruction, la dégradation ou la détérioration ou bien le vol d'un bien appartenant à autrui : respectons les biens publics, ils appartiennent à tous.



## VOIRIE/ VOIE PUBLIQUE

Nous, vous, conducteurs,

### BIEN STATIONNER, C'EST DU CIVISME !

Le stationnement est interdit sur les trottoirs. Il représente un danger pour le déplacement des piétons, des personnes à mobilité réduite et gêne également la circulation.

Il est donc, en principe interdit de stationner sur les trottoirs...



Cependant, sur notre commune, dans certains quartiers, une tolérance est acceptée si les véhicules stationnent sur les trottoirs de façon à laisser un passage pour les piétons, les poussettes, les fauteuils roulants.

Merci à tous d'y penser quand vous stationnerez votre véhicule.

*De même, les rues ne sont pas un circuit.*

*Beaucoup de monde y circule, les traverse...*

*La prudence s'impose. Le code de la route aussi !*

Que l'on circule sur 2 ou 4 roues, la signalisation du quartier définit les règles de circulation qui s'y appliquent, en plus du code de la route, (panneaux, marquage au sol, feux tricolores...). Ne pas les respecter, c'est mettre tout le monde en danger... y compris soi-même !

## CHIENS EN LAISSE : GARDEZ LE CONTROLE !

*Laisser son chien sans laisse, c'est courir*

*le risque qu'il s'en prenne à un autre animal ou*

*à une personne, mais aussi qu'il traverse devant un véhicule et provoque un accident ou se fasse percuter.*



Tenir son chien en laisse permet de le maîtriser mais aussi de le protéger. Attention ! La personne qui promène le chien est responsable de ce que fait l'animal, même si elle n'en est pas le propriétaire.

Pour les chiens classés « dangereux », une muselière est obligatoire en plus de la laisse.

## ENVIRONNEMENT

### CROTTES : MARCHER DEDANS... DU BONHEUR ?!

Les crottes de chien n'ont rien d'agréable et même si certains maîtres sont d'accord, ils ne les ramassent pas pour autant. Elles « fleurissent » ainsi sur les trottoirs, dans les pelouses ou sur les aires de jeu des enfants... Elles représentent une véritable nuisance visuelle et olfactive et détériorent le cadre de vie de la population.



**Avoir un chien aujourd'hui, c'est aussi accepter de ramasser ses déjections si on ne lui fait pas faire ses besoins dans un endroit approprié, ne serait-ce que dans le caniveau, même sans être propriétaire du chien.**



La commune a mis à disposition des propriétaires de nos amis à 4 pattes des distributeurs de sac à déjection canine.

Alors même si marcher dedans porte bonheur, cela a rarement été vérifié, sans compter le temps passer à nettoyer notre chaussure quand nous ne l'avons pas vu, pensez à ramasser les crottes de votre chien à chaque fois que vous vous promenez...

**Vous n'avez aucune excuse !**

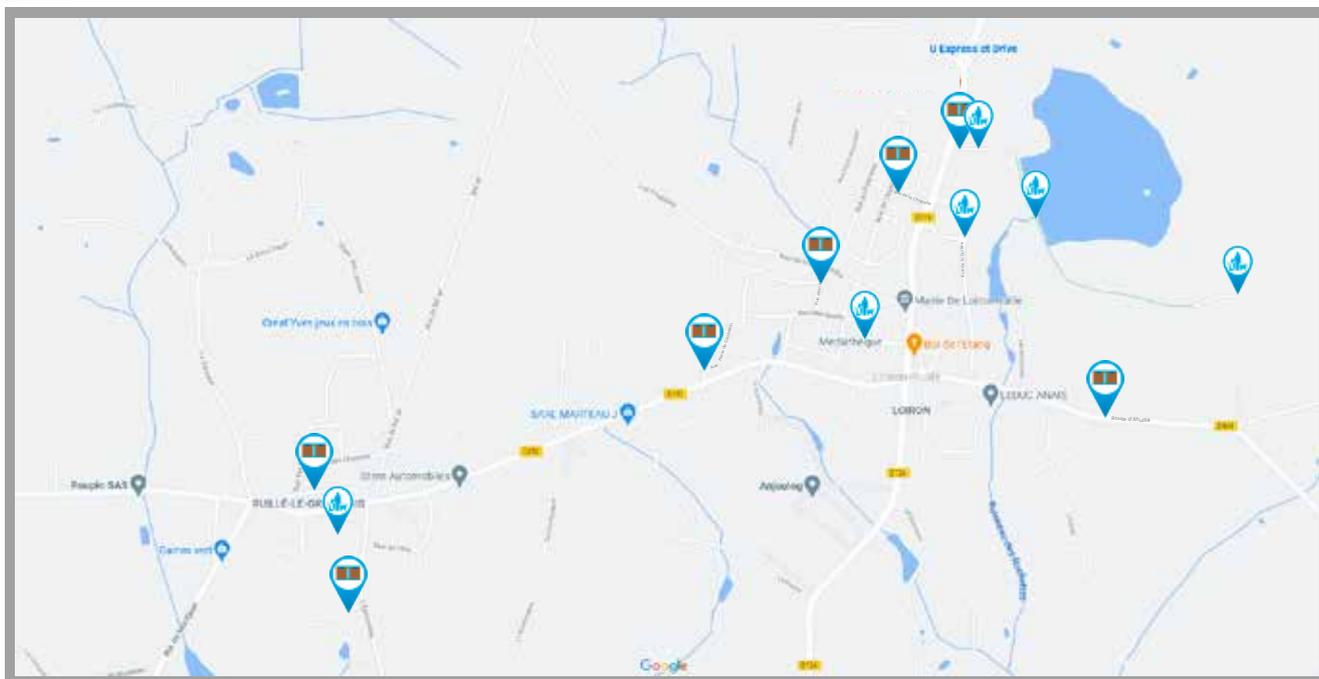
**Ayez les bons réflexes, pour une Ville plus propre !**

## LE TRI SÉLECTIF

Pour rappel, pour vos déchets autres que ménagers, vous trouverez **9 points de collectes** dans notre commune.

(Voir la carte en page suivante)

Toutes les informations utiles sont dans le guide pratique.



### 9 points d'apports à votre disposition dans votre commune :

- Route d'Ahuillé, au niveau du service technique
- Rue Pierre de Coubertin, près du terrain de foot
- Rue de la Chapelle
- Salle des fêtes (Loiron) rue Jean Moulin
- Lotissement l'Orée du Bois
- Parking face au cimetière de Loiron
- Parking école/salle des fêtes (Ruillé-le-Gravelais)
- Place Gérard de la Rivière
- Lotissement « Les Tilleuls »

### 6 distributeurs de sacs à déjections canines dans votre commune :

- Lotissement de la Bretonnière à Ruillé,
- Parc au niveau de la rue de la Durière,
- Devant le cimetière de Loiron,
- Au petit bois (1 en haut et 1 en bas),
- Au niveau de la Médiathèque

### Dépôts sauvages, respectons l'environnement !

La propreté de la commune est l'affaire de tous mais surtout de chacun. Les charges engendrées par le nettoyage de ces dépôts pèsent sur le budget communal

et donc sur les administrés puisqu'il s'agit de deniers publics.

*La rue, la nature, c'est comme chez vous,  
respectez-la !*



Pour rappel, **chacun doit entretenir les abords de son habitation**, afin de permettre aux piétons de circuler en toute facilité sur les trottoirs : désherbage des pieds de murs, taille des haies, élagage des arbres et arbustes, entretien des plantations et des pelouses. Il convient également de **ramasser les feuilles et de balayer le trottoir bordant la propriété afin d'éviter tout accident malencontreux.**

En hiver, il est demandé à chaque habitant de déneiger devant le pas de sa porte.

Si la déchetterie est fermée, gardons nos déchets jusqu'à sa réouverture. Les dépôts sauvages ne sont pas autorisés où que ce soit, entrée de champs, à côté des containers...

Respectons nos voisins et notre commune, et attendons que les déchetteries ouvrent, vous pouvez retrouver toutes les informations utiles dans le guide pratique.

**Il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue.** De même, il est interdit de déposer ses déchets sans respecter les règles de collecte des déchets définies par la mairie.

Pour la commune de Liron-Ruillé, le ramassage sera toujours le jeudi et les tournées s'effectuent en journée à partir de 5h00 le matin. Il peut y avoir des modifications mais les informations sont indiquées sur les différents supports de communication de notre commune.



*Lors de la matinée  
« nettoie ton village »,  
24 kg de déchets ont été ramassés  
grâce à 25 bénévoles.*

## Masques

Aujourd'hui, nous devons vivre masqués, Spiderman ne laisserait pas son masque sur les trottoirs, nous non plus...

Renseignements pris auprès de Laval Agglo, il n'existe pas au sein de l'agglomération de collecte des masques. La consigne est de mettre les masques dans un sac poubelle, d'attendre 24h et ensuite de les jeter dans les containers d'ordures ménagères.



Certaines entreprises mayennaises ont fait le choix de mettre à disposition de leurs collaborateurs des bacs de récupération des masques utilisés. Cela nécessite une grande organisation concernant la collecte, mais cela est possible.

Un masque jeté dans la nature met près de 400 ans pour disparaître, alors faisons en sorte de ne pas polluer notre commune en les mettant à la poubelle ou en les recyclant si l'entreprise dans laquelle nous travaillons, propose un bac de récupération destiné à la valorisation des masques.

## BRUIT

VIVRE ENSEMBLE, C'EST AUSSI RESPECTER SON VOISIN



Le bruit constitue une des principales causes des troubles de voisinage. Il existe des plages horaires où les nuisances sonores sont autorisées. En dehors de ces créneaux, chacun doit respecter la tranquillité des autres.

### *Le tapage, ce n'est pas que la nuit !*

Un tapage, c'est quand il y a trop de bruit de manière répétée ou prolongée : musique forte, aboiements de chiens, cris, travaux de bricolage, etc...

Nous souhaitons profiter du calme pour nous reposer, nos voisins aussi.

Voir guide pratique pour les horaires et jours autorisés pour les travaux de jardinage et bricolage :

- Afin de lutter contre les bruits de voisinage, nous vous rappelons que les travaux de jardinage et de bricolage doivent s'effectuer :

- jours ouvrables : 8h30 - 12h et 14h - 19h30
- samedis et mercredis : 9h - 12h et 15h - 19h
- dimanches et jours fériés : 10h - 12h

# Actualités DES ASSOS



## Sport et détente

Dans le cadre du TELETHON, l'association Sport et détente vous a proposé de nombreuses animations, avec l'aide de divers partenaires, les 4 et 5 décembre dernier à Loiron-Ruillé :

- **Run and Bike.** En marge du challenge, consistant à se relayer durant 24h en binôme, des donateurs sportifs ont accompagné sur le même parcours, les compétiteurs.
- **Vente en tous genres**, notamment, des préparations à cookies et des décorations de Noël fabriquées à l'école et à la maison.
- **Initiations** gratuites à la zumba, randonnée, concert des élèves de GSCP de l'école R. Tatin, concours de dessins, défi de palets...

Nous en profitons pour remercier les artisans et commerçants, la mairie de LOIRON-RUILLE et les associations et leurs membres, qui ont bien voulu se joindre à nous pour ce moment de solidarité. ■



## COMITÉ DES FÊTES RUILLE

Tout d'abord, l'ensemble des membres du comité des Fêtes vous souhaite une très belle année 2022.

Afin d'éviter toute nouvelle annulation de notre soirée choucroute en salle en raison du contexte sanitaire, nous avons tenu à la maintenir mais sous forme « à emporter ». Nous sommes très heureux du résultat (150 repas) et de la fidélité de nos participants.

En parallèle, afin de renouer avec les traditions du comité, nous avons décidé d'installer de nouveau un sapin de Noël au carrefour de la route de Montjean.

Enfin, comme chaque année, nous espérons que de nouveaux membres intègrent le comité. Nous organisons notre assemblée générale le 18 mars 2022 alors n'hésitez pas à venir ! A bientôt ! ■



## BASKET CLUB

Notre association a effectué son Assemblée Générale le 10 juillet dernier ce qui a clôturé la saison 2020-2021.

Nous sommes actuellement à la recherche de jeunes joueurs pour compléter les équipes U13 et U15, n'hésitez pas à nous rejoindre, il est bien évidemment possible de faire des séances d'essais. Nous sommes actuellement 32 adhérents. Nous sommes également contents de pouvoir vous proposer de nouveau cette année le baby basket avec déjà 28 inscrits.



Nous aimerions aussi mettre en avant notre nouveau sponsor maillot "Cuisines & Vous".

Si vous souhaitez nous rejoindre ou obtenir des renseignements, vous pouvez nous contacter par mail : [loiron.basket@gmail.com](mailto:loiron.basket@gmail.com) ■

## GYM FORM LOIRON RUILLE

L'association gym a connu une année difficile avec l'annulation des cours.

La saison a recommencé en septembre avec un nouvel animateur pour les cours du soir.

Nos adhérentes sont revenues et de nouvelles adhésions ont été enregistrées, ce qui fait plaisir.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre. ■

## Théâtre NORIOL

Les dernières informations concernant l'évolution de la crise sanitaire ne sont pas totalement rassurantes.

C'est ainsi que dans un souci de protection de ses acteurs et de son public, Noriol a décidé, avec beaucoup d'amertume et de regrets d'annuler ses représentations de février et mars 2022, de conserver ses deux pièces adultes et jeunes et de les reporter sur 2023.

Conscient de la déception de notre public, en espérant des jours meilleurs, ensemble, respectons les consignes pour nous et les autres.

Théâtralement votre :

La troupe Noriol ■



## COMITÉ DES FÊTES LOIRON

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes de Loiron s'est déroulée le vendredi 10 décembre dernier et ce fut l'occasion de faire le bilan de l'année 2021.



La période qui vient de s'écouler fut une nouvelle fois marquée par de nombreuses annulations liées à la crise sanitaire du Covid.

La seule manifestation que nous ayons pu maintenir, fut la Fête des Blés d'Or qui a été un réel succès, le beau temps et la présence de nombreux habitants, nous ont mis du baume au cœur. Nous tenons à remercier vivement la Municipalité pour son soutien, le Palet Club 53 pour l'organisation d'animations autour du jeu de palets ainsi que les nombreux bénévoles qui nous donnent de leur temps pour nous aider à mettre en place nos manifestations.

Pour les 2 prochaines années, le Comité des Fêtes est ainsi composé :

Samuel Barré et Daniel Cordelet : Co-Présidents

Sandrine Flohic : Trésorière

Didier Farouault : Trésorier adjoint

Vincent Louasil : Secrétaire

Nicolas Pannier : Secrétaire adjoint

Gaëtan Lachambre ; Jacky Derenne ; Gérard Hériveau ; Carlos De Abreu ; Victor Pinto ; Olivier Legeay ; Philippe Planchais ; Philippe Flohic ; Joël Maraquin ; Fabien Gillot ; Christophe Glet ; Adrien Frémon : Membres.

Nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous, un nouveau membre en la personne d'Adrien Frémon et nous espérons que ce n'est que le premier d'une longue série.

En effet, durant ces 2 prochaines années, nous vous solliciterons pour grossir les rangs de notre association. Alors dès aujourd'hui, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie ou à contacter un des membres du Comité, si vous avez un peu de temps disponible et que vous souhaitez vous investir pour participer à l'animation de la Commune.

**Pour 2022** et si la crise sanitaire nous le permet, nous avons prévu d'organiser un vide-greniers en intérieur (13 mars) ; Animations avec les écoles de cyclisme de la Mayenne (2 avril) ; Fête de la Musique (en partenariat avec le Bar de l'Etang, (17 juin) ; Fête des Blés d'Or (16 et 17 juillet) ; Videz vos Greniers (11 septembre) ; Soirée à thème (29 octobre).

Nous tenons également à vous souhaiter une très belle et heureuse année 2022. ■

# A votre rencontre

## Grégory LANDAIS, Lauréat du Concours National au Mondial de la Coiffure en septembre 2021

Il a 19 ans, c'est un passionné de coiffure depuis son plus jeune âge et jusqu'ici tout lui réussit !!

A 3 ans, il disait déjà qu'il serait coiffeur...

Eh oui, sa famille est de Loiron depuis toujours, il est né chez nous et nous pouvons en être fiers.

Grégory a été à l'école Saint Joseph puis au collège Sainte Thérèse à Laval.

Dès la classe de 3<sup>ème</sup>, il a commencé à effectuer des stages en salons de coiffure.

Il entre en 1<sup>ère</sup> année de CAP à l'Université Régionale des Métiers de l'Artisanat à Laval : c'est une formation sur 2 ans en alternance avec une formation théorique en classe et une formation pratique chez un maître de stage (salon de coiffure à Laval).

En 2<sup>ème</sup> année, dès que c'est possible, Grégory se lance dans les concours avec celui du Meilleur Apprenti de France : il obtient l'OR au niveau départemental et l'ARGENT à la région. Pas mal pour un début !

Avec son CAP en poche, il fait une mention complémentaire sur 1 an (domaine du visagisme) et travaille au salon de Pierre à Laval où il est toujours.



Ambitieux et compétiteur, il poursuit les concours avec les Olympiades des Métiers où il obtient encore une fois l'OR en Mayenne.

Puis, il se lance dans un concours national avec 700 participants dont les 80 premiers sont sélectionnés pour une journée de formation à l'Académie de Raphaël Perrier, directeur de l'équipe de France de coiffure.

Grégory est sélectionné et il participe donc à cette journée où un nouveau concours est présenté. C'est le Hair Artist Awards qui a lieu lors du Mondial de la Coiffure en septembre 2021.

Et là, COCORICO, notre Grégory en ressort vainqueur.

Quelle performance et quelle belle récompense pour ce jeune candidat plein d'enthousiasme !!

Cette victoire lui ouvre la possibilité de s'entraîner avec l'équipe de France : un aboutissement.

Tout ce parcours et tous ces succès ne seraient pas possibles sans un travail acharné pour maîtriser toutes les techniques et tous les savoir-faire.

Et maintenant, que va faire Grégory ?

En 2022, il a plusieurs projets :

- entrer dans une école sur Paris pour préparer un bachelors en 3 ans

- participer au Concours Mondial

et continuer à faire du sport pour garder la forme et se changer les idées car il en a bien besoin par moment !

Son avenir professionnel, il le voit aux États-Unis en y ouvrant un ou plusieurs salons, en faisant de la formation et pourquoi pas en lançant une marque de produits...

Avec tout ce qu'il a déjà fait et réussi dans le monde de la coiffure, nul doute que Grégory réussira de belles choses et fera honneur à notre Commune là où il sera.

Merci Grégory et bonne continuation. ■



## Premiers effets de la Révolution dans nos campagnes

Si le printemps et l'été 1789 commencent avec d'inquiétantes nouvelles, d'autres événements suivront, beaucoup plus réconfortants pour la population... Ainsi cet incroyable épisode concernant le sel et la très impopulaire gabelle, impôt qui l'accompagnait avec toutes ses inégalités. Ici, on s'approvisionnait jusque-là au grenier à sel de Laval où on l'achète aux environs de 14 sols la livre alors que quelques kilomètres plus loin, je devrais dire quelques lieues plus loin pour être dans l'époque, en Bretagne, pays exempté de gabelle, on l'achète 2 ou 3 sols comme au Pertre ou à Bréal par exemple. La contrebande ou faux-saunage est évidemment intense malgré les risques encourus et une grande partie de la population se livre au trafic de sel, à Loiron, à Ruillé et ailleurs, comme transporteur, receleur ou revendeur. Jean Chouan, figure locale est sûrement le plus connu de ceux-là... La législation est pourtant sévère et les peines vont du fouet jusqu'à la peine de mort en passant par la flétrissure, les galères, la déportation en Nouvelle France...

Et voilà que brusquement à l'occasion de la liberté promise par les États Généraux, le petit peuple de Laval et des environs s'attroupe et réclame bruyamment du sel à 6 sols la livre au lieu de 14. Le directeur de la gabelle de Laval refuse évidemment mais la foule ne s'arrête pas là et menace de brûler sa maison. Il tolère alors, chose incroyable, que les gens aillent acheter leur sel en Bretagne plutôt que de céder le sel dont il est responsable devant le Roi au prix demandé. Il s'en suit alors un chaos incroyable.

Dès le début du mois d'août, on commence à aller l'acheter en Bretagne. D'abord on le rapporte à dos d'homme et on voit régulièrement passer des troupes de 30 hommes, femmes, garçons et filles, souvent plus de 500 indi-

vidus par jour.

A ce rythme, les greniers à sel des bourgs de Bretagne, jusqu'à Vitré sont bientôt taris malgré une légère hausse du prix. Même les riches bourgeois de Laval s'y mettent et achètent le sel par tonneaux entiers. Les employés de la ferme générale et leurs si redoutés « gabelous » bien que nombreux dans toutes les paroisses (ils peuvent être jusqu'à 14 sur le territoire de Ruillé) assistent impuissants à ce trafic, ils ne sont plus ni en état ni de force à lutter contre cette contrebande organisée ou désorganisée, c'est comme on veut... Bientôt, on ne se contente plus de transporter le sel à dos d'homme, mais avec des brouettes, des chevaux, des charrettes. La quantité de sel transportée devient énorme et on ne voit plus que cela le long de la grande route de Laval à Rennes.

Alors l'incroyable arrive, ce sont les greniers à sel de Rennes et de ses environs qui se trouvent épuisés et on va

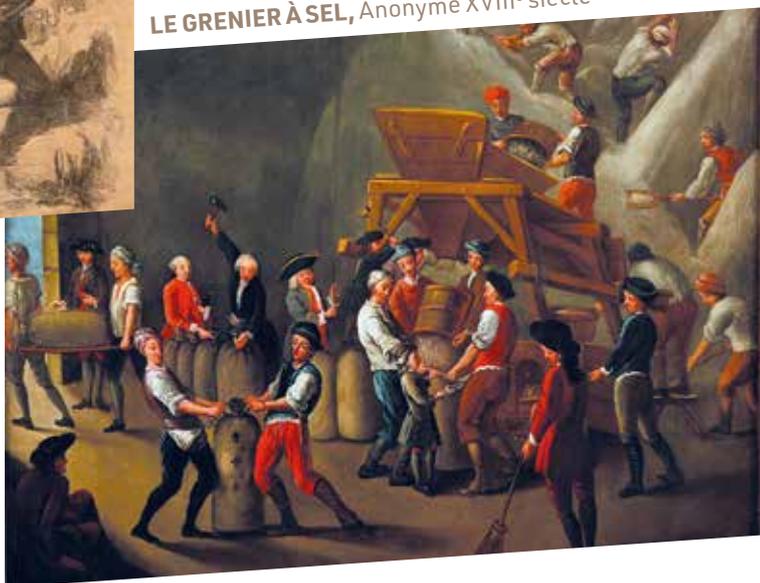
chercher le sel jusque dans les salines pour éviter cette terrible gabelle. Dans toute la France, le sel devient si abondant qu'il ne coûte plus que 2 à 3 sols la livre.

Le sel n'est pas le seul produit concerné, bientôt le tabac subit les mêmes pressions. Il rapporte jusque-là un impôt non négligeable au Roi. La circulation du sel étant maintenant devenue publique, le tabac qui se vendait exclusivement dans des bureaux du Roi par des « entreposeurs » (dont le poste leur rapportait au minimum 1000 écus par an) va lui aussi être vendu plus ou moins librement. Lui aussi va être transporté par brouettes, charriots... le prix diminue alors, si bien que ce qui se vendait 3 ou 4 livres dans les bureaux du Roi, ne vaut plus que 25 ou 30 sols. Le trafic se fait d'abord secrètement mais bientôt, on trouve le tabac dans toutes les boutiques dans les villes et les bourgs. En de nombreux endroits, les efforts des commis du Roi pour arrêter le trafic ne font que soulever le peuple qui se plaignait depuis trop longtemps de leurs agissements et de leurs interventions... ■

### JEAN COTTEREAU, DIT JEAN CHOUAN



LE GRENIER À SEL, Anonyme XVIII<sup>e</sup> siècle



Musée de la douane, Bordeaux

# Infos Plus

L'ADMR Saint-Pierre Loiron est en marche depuis juillet 2021. Elle intervient maintenant sur 12 communes : St-Pierre-la-Cour, Bourgon, Launay-Villiers, Le Bourgneuf-la-forêt, Port-Brillet, la Brûlatte, Le Genest St-Isle, Olivet, St-Ouen-des-Toits, Loiron-Ruillé, St-Cyr-le-Gravelais, La Gravelle.



L'ADMR est un « réseau de proximité au cœur des territoires » pour créer du lien social, dynamiser l'emploi et répondre aux besoins de tous en milieu urbain comme en milieu rural.

4 pôles de services pour accompagner un public à tous les âges de la vie :

• **Services et soins aux seniors** : aide au lever, à la toilette, courses, déplacements... animation... préparation et aide à la prise de repas... de plus un service de portage repas est mis en place sur plusieurs communes.

Si vous avez besoin de la **téléassistance**, un bénévole viendra vous rendre visite et vous présentera "La téléassistance Filien ADMR" qui permet d'être relié 24h/24, 7jrs/7 au plateau d'écoute de l'ADMR grâce à un simple médaillon ou un bracelet.

• **Accompagnement du handicap**

• **Enfance et parentalité** :

grossesse, naissance, gardes d'enfants à domicile (situation particulière), maladie...

• **Entretien de la maison** :

- Entretien courant, ménage, repassage...

- Petits travaux bricolage, jardinage (tonte, tailles...)

**Contact 02 43 69 43 92 (secrétariat) :**

- Devis gratuit

- Heures ADOMI suite à une hospitalisation (prise en charge par la mutuelle)

- Possibilité de contrat « temporaire »

- Possibilité d'aides financières (caisses de retraite ou complémentaires, CAF, MSA ...)

- Possibilité de réductions ou crédits d'impôts sous conditions

- CESU préfinancé

Et pour briser parfois l'isolement et favoriser du lien social... une équipe d'animation met en place une fois par mois un temps de rencontre dans le respect des règles sanitaires. Elle organise le transport des personnes âgées sur différents sites et les activités : jeux, cartes... en intérieur, pétanque et /ou petites promenades en extérieur, cinéma, visites, etc.

L'après-midi se clôture autour d'un goûter.

L'inscription est de 6,00 € à chaque sortie. Et pour être couvert par les assurances, il est obligatoire d'avoir la carte d'adhésion ADMR (6,00 €). ■



## Vous souhaitez vivre à domicile

Vous avez besoin de conseils pour acquérir du matériel ou pour aménager votre logement

Bien-vivre  
may'AÎNÉS

May'autonomie à domicile s'adresse à toute personne de plus de 60 ans vivant sur le département de la Mayenne.

Des difficultés pour accéder à votre baignoire ?  
Des marches pour sortir de votre logement ?  
Besoin d'aide pour vous déplacer ?  
Une chute au cours des 6 derniers mois ?  
Des difficultés à lire ?

Des professionnels vous accompagnent pour :

- le choix du matériel et des aides techniques ;
- vos démarches auprès des fournisseurs de matériel médical ;
- des conseils d'aménagement et de travaux dans votre logement ;
- le lien avec les artisans ;
- vos démarches administratives et financières ;
- solliciter les aides financières du Département pour vos travaux.



Dispositif gratuit  
Accompagnement par des ergothérapeutes et travailleurs sociaux

Vous pouvez vous adresser à May'autonomie :

Par mail : [mayautonomie@centich.fr](mailto:mayautonomie@centich.fr)  
Ou par téléphone : 02 41 73 88 89

Un accompagnement mis en place avec le Conseil départemental de la Mayenne. May'autonomie à domicile bénéficie du soutien de la Conférence des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie et s'inscrit dans le plan Bien vivre May'ainés.



## Maison départementale de l'autonomie

La Maison départementale de l'autonomie, au service des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.

Ses missions : **accueillir, orienter, accompagner, évaluer et proposer un suivi personnalisé.**

La Maison départementale de l'autonomie apporte toute information susceptible d'aider les personnes en perte d'autonomie dans leur vie quotidienne : aménagement du logement, aide à domicile, ouverture de droits, entrée en établissement, insertion professionnelle, scolarisation... Elle propose un accompagnement personnalisé et adapté à la situation de chacun.

### Sur Laval Agglomération :

• Maison départementale de l'Autonomie Centre Jean Monnet,  
12 quai de Bootz à LAVAL

Accueil sans rendez-vous, les lundis, mercredis, jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;

Les mardis de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; Les vendredis journée continue de 9h00 à 16h00.

• Z.A de la Chapelle du Chêne à LOIRON

Accueil sur RDV, les mercredis matin à la Maison de Pays

Un numéro de téléphone unique : 02 43 677 577

Mail : mda@lamayenne.fr

Plus d'informations sur [www.lamayenne.fr](http://www.lamayenne.fr) (page MDA). ■

## Rénover son habitat et réinvestir les centres-bourgs avec Laval Agglo

En matière d'amélioration de l'habitat, Laval Agglo s'engage à vos côtés !

Vous êtes déjà propriétaire, copropriétaire, vous vous apprêtez à acheter un logement ancien (de plus de 15 ans) ou vous souhaitez investir ? Des conseils et des aides sont possibles pour vos travaux liés aux économies d'énergies ou à la perte d'autonomie.

Missionnée par Laval Agglo, Soliha Mayenne est là pour vous accompagner de façon neutre et gratuite dans vos projets et vous informer sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier. Attention, pour que votre dossier soit recevable, les travaux ne doivent pas être commencés !

Depuis 2020, Laval Agglo a financé la rénovation de plus de 500 logements dans ses 34 communes. Une démarche qui contribue à la revitalisation des centres-bourgs.

Un interlocuteur unique à votre écoute

Maison de l'Habitat - Soliha Mayenne -

21 rue de l'Ancien Évêché,

du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Téléphone : 02 43 91 19 91 ■

## Pour l'année 2021 à Loiron-Ruillé

- Naissances : 43
- Mariage : 17
- Décès : 9
- Pacs : 14

## Information CCAS

Pour la deuxième année consécutive, en raison du contexte sanitaire, le repas des aînés n'a pas pu avoir lieu. La commission communale d'Actions Sociales a donc décidé d'offrir à tous les habitants de plus de 80 ans 2 bons d'achat de 10€ à valoir chez les commerçants participants de notre commune. Pour les personnes en maisons de retraite, un panier garni leur a été porté. ■



MME DUBOIS ÂGÉE DE 104 ANS QUI A REÇU SON COLIS DE M. BOURGEOIS ET M. JALLU

# Retour en images

**NETTOIE TON VILLAGE**



**OPÉRATION ARGENT DE POCHE**



**NOUVEAUX ARRIVANTS**



**RANDONNÉE**

